BSV n°09-16 le 4 mai 2016 (semaine 18)

Terres Inovia
l'agronomie en mouvement

Animateur référent
Agathe PENANT
TERRES INOVIA
01.30.79.95.25
a.penant@terresinovia.fr

Animateur suppléant
Guy ARJAURE
TERRES INOVIA
05.46.07.38.28
g.arjaure@terresinovia.fr

L'essentiel de la semaine

Les parcelles de pois d'hiver sont en fleurs. Les protéagineux de printemps atteignent les stades 3-6 feuilles. Les sitones sont toujours présents et très actifs dans les parcelles de cultures de printemps : ils sont à surveiller jusqu'au stade 6 feuilles.
La bactériose est très présente dans les parcelles de pois d'hiver, favorisée par le climat humide et froid de ces dernières semaines. Un temps plus sec et chaud devrait permettre de freiner son évolution.

Le réseau d'observation

Le réseau se compose actuellement de 20 parcelles, dont 2 parcelles de pois d'hiver, 11 parcelles de pois de printemps et 7 parcelles de féveroles de printemps.

Pour ce BSV, les observations ont été réalisées sur 2 parcelles de pois d'hiver, 6 parcelles de pois de printemps et 6 parcelles de féveroles de printemps.

Parcelles observées cette semaine

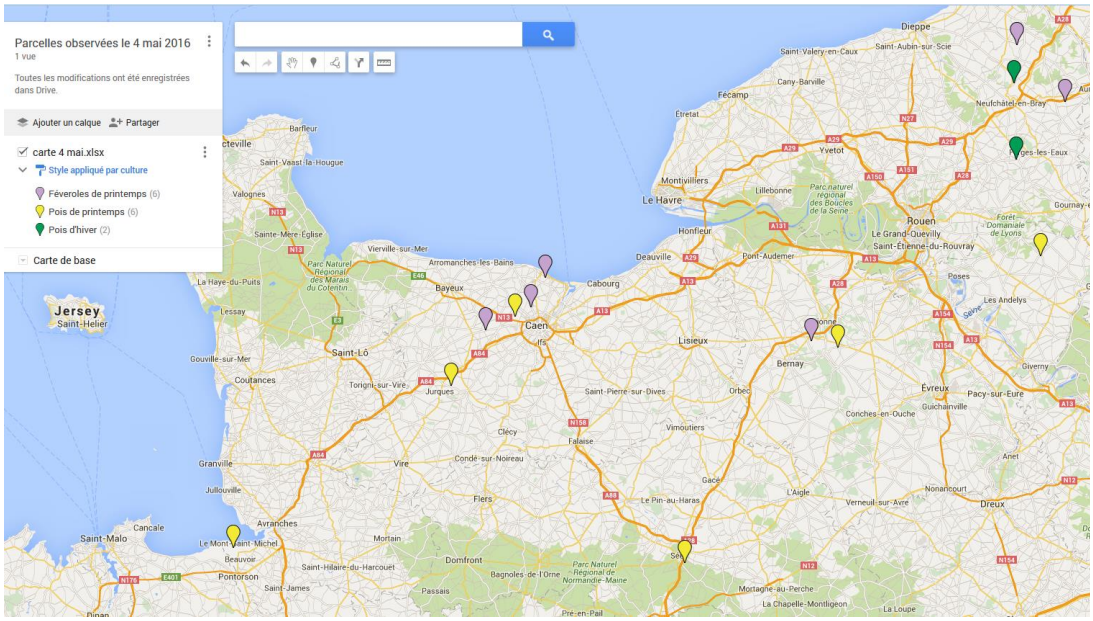

Directeur de la publication
Daniel GENISSEL
Président de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

BSV consultable sur les sites des DRAAF, des Chambres d'agriculture

Abonnez-vous sur
www.normandie.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE NORMANDIE

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Pois protéagineux

Stades

Les **pois d'hiver** observés sont au stade début floraison.
Les **pois de printemps** sont majoritairement au stade 4 feuilles.

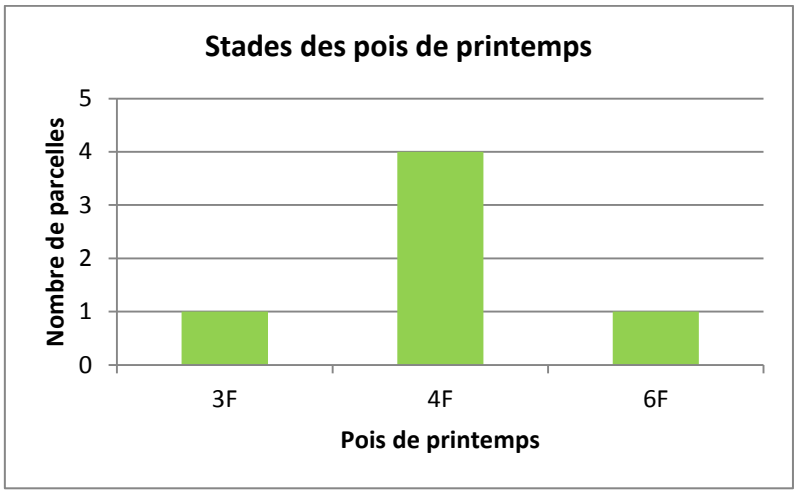

Pois de printemps

Thrips du lin et des céréales *(Thrips angusticeps)*

Observations

La présence de thrips n'est pas observée cette semaine sur les parcelles de pois de printemps suivies.

Période de risque

Pois de printemps : la période de risque pour le thrips s'étend de **la levée au stade 6 feuilles**. Il n'y a plus de risque au-delà de ce stade.
Il n'a jamais été observé de dégât de thrips sur le **pois d'hiver**, ce dernier ayant en général dépassé le stade de sensibilité à la sortie de l'hiver (6 feuilles).

Seuil indicatif de risque

Le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre **en moyenne un thrips par plante** sur un comptage de 10 plantes par parcelle.
Toutefois le thrips, même en grand nombre, n'engendre des dégâts importants que si les pois ont une levée lente liée notamment à de mauvaises conditions climatiques.

Analyse de risque

Le risque est faible à moyen pour les pois de printemps.
La majorité des parcelles de **pois de printemps** sont encore dans la période de risque néanmoins, la météo a été peu favorables à la présence des thrips. Le redoux annoncé pour cette semaine pourrait permettre une arrivée tardive de l'insecte, qui reste donc à surveiller dans les parcelles de pois de printemps.

Vous trouverez en annexe du BSVn°3 une description de cet insecte.

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec
DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, APPRO VERT, CA 27, CA 76, COOP DE CREULLY, COOPERATIVE CAPSEINE, D2N

Sitone du pois *(Sitona lineatus)*

Observations

La présence de sitones est observée sur 5 parcelles de pois de printemps, à une note 1 pour 4 parcelles, c'est-à-dire en moyenne 1 à 4 encoches sur les premières feuilles, et une note de 2 pour 1 parcelle, c'est-à-dire 5 à 10 encoches sur les premières feuilles.

Période de risque

La période de risque pour le sitone s'étend **de la levée au stade 6 feuilles**.

Seuil indicatif de risque

Sur pois, le seuil indicatif de risque est atteint lorsqu'on dénombre **5 à 10 encoches** par plante sur les premières feuilles.

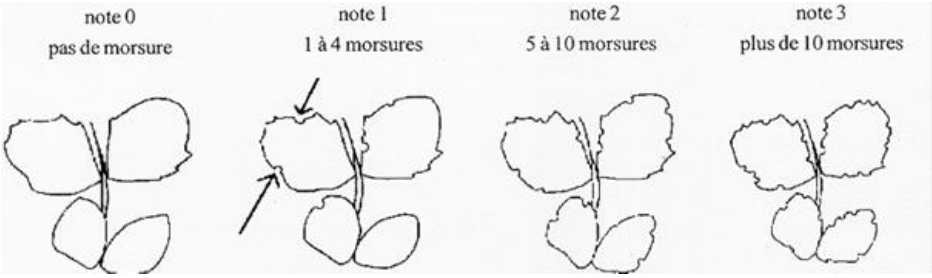

Analyse de risque

Le risque est fort pour les pois de printemps.

La majorité des parcelles de **pois de printemps** sont dans la période de risque et l'insecte toujours présent dans les parcelles. De plus, le temps doux et chaud annoncé pourrait être favorable à l'intensification de son activité. Les parcelles de pois de printemps doivent donc faire l'objet d'une surveillance attentive de la présence de sitones jusqu'au stade 6 feuilles.

Vous trouverez en annexe du BSVn°3 une description de cet insecte.

Pois d'hiver

Puceron vert du pois

Observations

Aucun puceron vert n'a été observé cette semaine dans les parcelles suivies.

Période de risque

La période de risque pour le puceron vert du pois s'étend du **stade 10 feuilles – début floraison à 2-3 semaines après la fin floraison**.

Seuil indicatif de risque

Le seuil indicatif de risque est atteint lorsqu'on dénombre **une dizaine de pucerons par plante** (moyenne sur un comptage de 10 fois 4 plantes par parcelle).

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec
DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, APPRO VERT, CA 27, CA 76, COOP DE CREULLY, COOPERATIVE CAPSEINE, D2N

En présence d'auxiliaires, renouveler le comptage afin de définir si ces auxiliaires peuvent maitriser la population de pucerons.

Analyse de risque

Le risque est moyen à fort pour les pois d'hiver.

Les conditions climatiques ont pour le moment été peu favorables à l'arrivée des pucerons. Cependant le radoucissement des températures annoncées pour cette semaine ainsi que le retour du soleil pourraient favoriser leur arrivée.

Les parcelles de **pois d'hiver** doivent faire l'objet d'une surveillance attentive de la présence de pucerons, et ce jusqu'à fin floraison + 2-3 semaines.

Les auxiliaires doivent également être identifiés et suivis afin de permettre une analyse plus précise du risque pucerons.

Vous trouverez en annexe du BSVn°6 une description de cet insecte.

Tordeuse du pois

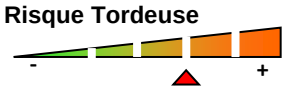

Observations

Aucun n'insecte n'a été piégé cette semaine dans les parcelles de pois d'hiver suivies.

Période de risque

La période de risque pour la tordeuse du pois s'étend de **début floraison à fin floraison**.

Seuil indicatif de risque

Pour l'alimentation humaine ou pour un débouché semence, le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre **plus de 100 captures cumulées depuis le début de floraison**.

Pour l'alimentation animale, des seuils plus élevés sont tolérés, l'incidence sur le rendement étant faible. Le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre **plus de 400 captures cumulées depuis le début de floraison**.

Analyse de risque

Pour les pois d'hiver, le risque est actuellement faible.

Cependant le retour d'un temps doux et chaud pourrait favoriser les vols.

Les pièges placés dans les parcelles de pois d'hiver doivent être relevés régulièrement pour suivre l'arrivée des tordeuses du pois.

Vous trouverez en annexe de ce BSV une description de l'insecte ainsi que des indications pour placer vos pièges.

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec
DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, APPRO VERT, CA 27, CA 76, COOP DE CREULLY, COOPERATIVE CAPSEINE, D2N

Ascochytose (anciennement Anthracnose)

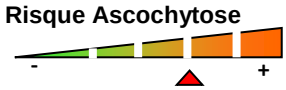

Observations

La maladie a été observée sur les 2 parcelles de pois d'hiver suivies, à une intensité faible.
Des attaques plus importantes ont pu être observées en dehors du réseau.

Période de risque

Les symptômes doivent être surveillés :

- Sur le **pois d'hiver**, de la levée jusqu'à la fin du stade limite d'avortement
- Sur le **pois de printemps**, du stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement

Analyse de risque

Le risque est fort pour les pois d'hiver, mais variable d'une parcelle à l'autre selon l'intensité de la maladie déjà présente.
La maladie progresse par temps doux et humide, du bas vers le haut de la plante. Le beau temps de ce début de semaine a pu freiner le développement de la maladie ; cependant, les orages annoncés en fin de semaine, accompagnés d'averse, pourront relancer son développement.

Il est donc important de réaliser un diagnostic précis de votre parcelle de pois d'hiver, et de poursuivre la surveillance : le risque devient important lorsque la majorité des plantes sont atteintes, et que les conditions humides associées à des averses sont annoncées.

Attention cependant à ne pas confondre ascochytose et bactériose, maladie très présente dans les parcelles cette année.

Vous trouverez une description de l'ascochytose en annexe du BSVn°2

Bactériose

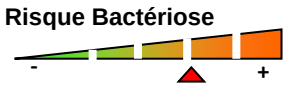

Observations

La maladie a été observée sur 1 parcelle de pois d'hiver.
Elle est également signalée dans de nombreuses parcelles en dehors du réseau, a des intensités variables.
Elle présente de plus des symptômes différents d'une parcelle à l'autre.

Période de risque

Le **pois d'hiver** est particulièrement exposé à la bactériose ; les symptômes s'observent à l'occasion de gelées survenant après une période douce et pluvieuse, entre février et avril, à partir du stade 5-6 feuilles.

Analyse de risque

Le temps humide et froid subi ces derniers jours a été favorable au développement de la maladie, qui peut s'étendre dans les parcelles affectées et remonter le long des tissus des plantes. Le temps plus sec annoncé devrait permettre de freiner cette évolution.

Attention : la maladie présente cette année des symptômes atypiques, pouvant être confondus avec de l'ascochytose.

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec
DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, APPRO VERT, CA 27, CA 76, COOP DE CREULLY, COOPERATIVE CAPSEINE, D2N

Il n'existe cependant à ce jour aucune solution pour cette maladie.

Vous trouverez une description de la bactériose en annexe du BSVn°5 ainsi que quelques photos d'évolution des symptômes en annexe du BSVn°8.

Féveroles de printemps

Stades

Les **féveroles de printemps** sont entre les stades 3 feuilles et 6 feuilles.

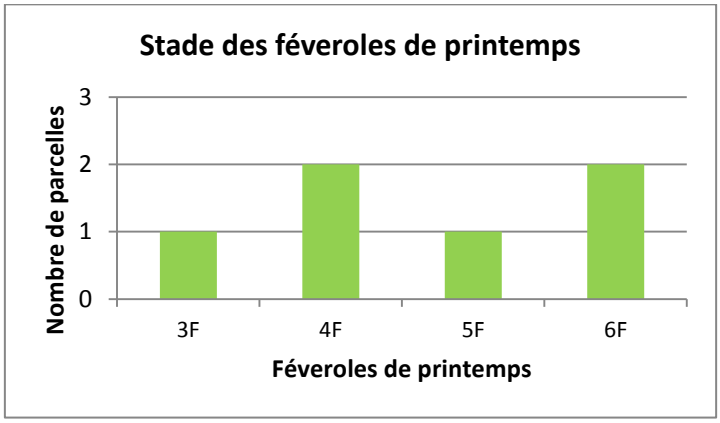

Sitone du pois (Sitona lineatus)

Observations

La présence de sitones est observée sur 5 parcelles de féveroles de printemps, à une note de 1 pour 2 parcelles, correspondant à 1 à 4 morsures par plante, une note de 2 pour 2 parcelles, correspondant à 5 à 10 morsures par plante, et une note de 3 pour une parcelle, correspondant à plus de 10 morsures par plante.

Période de risque

La période de risque pour le sitone s'étend **de la levée au stade 6 feuilles**.

Seuil indicatif de risque

Sur féveroles, on peut considérer que le risque devient important lorsque toutes les feuilles portent au moins une encoche.

Analyse de risque

Le risque est fort pour les féveroles de printemps.

Les parcelles de **féveroles de printemps** sont dans la période de risque, l'insecte est présent et les conditions climatiques lui sont favorables. Les féveroles de printemps doivent faire l'objet d'une surveillance attentive de la présence de sitones jusqu'au stade 6 feuilles.

Vous trouverez en annexe du BSVn°3 une description de cet insecte.

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec
DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, APPRO VERT, CA 27, CA 76, COOP DE CREULLY, COOPERATIVE CAPSEINE, D2N

Maladies de la féverole

Aucune maladie n'est observée pour le moment sur les parcelles de féveroles de printemps.

Prochain BSV le 11 mai 2016

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.** Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec
DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, APPRO VERT, CA 27, CA 76, COOP DE CREULLY, COOPERATIVE CAPSEINE, D2N

Annexe

Tordeuse du pois (*Cydia nigricana*) :

La tordeuse du pois est un papillon marron-gris de 15 mm d'envergure. Il possède des ailes de couleur brun olive avec des taches blanches et jaunes en forme de chevron, ainsi que de longues antennes. Ses ailes postérieures sont grises et en forme de « toit » au repos.

La larve est une chenille blanc-jaunâtre de 1 à 18 mm de long selon son stade de développement, avec une tête et un thorax foncés.

Les larves se « baladent » puis pénètrent dans les jeunes gousses dont elles consomment les grains, ce qui influence surtout la qualité des pois (problématique pour les pois de conserveries) mais impacte finalement peu le rendement.

La **période de risque** s'étend **de début à fin de floraison.**

Pour l'alimentation humaine ou pour un débouché semence, le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre **plus de 100 captures cumulées** depuis le début de floraison.
Pour l'alimentation animale, des seuils plus élevés sont tolérés, l'incidence sur le rendement étant faible. Le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre **plus de 400 captures cumulées** depuis le début de floraison.

Les pièges se composent de deux éléments :
- un diffuseur de phéromones sexuelles spécifiques à la tordeuse du pois, destiné à attirer les mâles ;
- un système de capture, composé d'une plaque engluée protégée par un abri triangulaire (piège DELTA).

Les pièges doivent être disposés dans la parcelle**,** plutôt dans les 30 premiers mètres de la bordure de la parcelle (effet bord important) en privilégiant une bordure proche d'un précédent pois si possible.
Fixer les pièges solidement à des piquets 30 à 60 cm au-dessus de la végétation ; le piège ne doit jamais disparaître dans la végétation.

Ces pièges doivent au plus tard être disposés 8 jours avant la floraison des pois (stade 12 feuilles).
Commencez les observations en début de floraison (les premières fleurs apparaissent), relevez les pièges régulièrement jusqu'à 10 jours après la fin de floraison.

ARVALIS – Institut du Végétal

Laurent JUNG – Terres Inovia

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec
DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, APPRO VERT, CA 27, CA 76, COOP DE CREULLY, COOPERATIVE CAPSEINE, D2N

Mise en place des pièges à phéromone

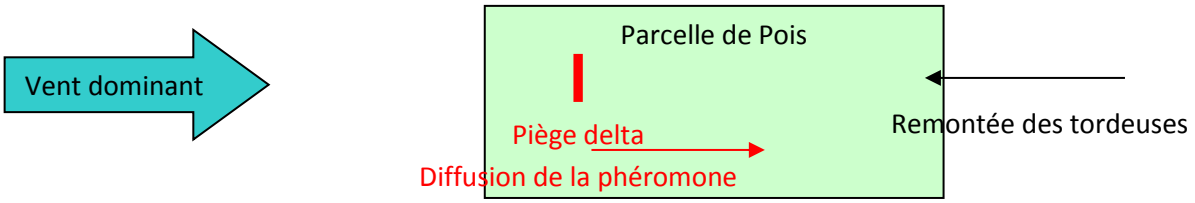

- Suspendre un piège à un piquet au niveau de la végétation de la parcelle au stade Début Floraison.
- Positionner le piège dans la parcelle de pois choisie de préférence faiblement exposée aux vents.
- Placer le piège sous le vent dominant. En présence de deux vents dominants (exemple vents Nord et Sud en vallée du Rhône) le positionner perpendiculairement.
- Ouvrir les fenêtres latérales du piège, relever les languettes de la base pour coincer la plaque engluée.
- Déposer, couchée, une capsule de phéromone à l'aide d'une pince, ne pas toucher la capsule avec les doigts. Cette capsule servira toute la durée du piégeage.
- Les relevés doivent être réalisés 1 fois par semaine.
- Les plaques engluées sont changées à chaque comptage, ce qui facilite le dénombrement.

Fin de campagne

En fin de campagne, les capsules de phéromones doivent être détruites. Ne jamais jeter les capsules dans la parcelle, elles pourraient interférer avec le piégeage de parcelles voisines plus tardives. En revanche, les pièges sont réutilisables pour la même espèce afin d'éviter les interférences d'une phéromone avec une autre : il s'avère donc nécessaire **d'étiqueter ou de marquer soigneusement les pièges**.

Où commander des pièges ?

BIOPROX
Contact email : c.demichelis@proxis-developpement.com
Tél : 06 78 49 80 03

Siège social : 6, rue Barbès – B.P. 177 – 92305 LEVALLOIS-PARIS cedex (France)
Tél. : 33 (0) 1 41 34 14 00 – Fax : 33 (0) 1 41 34 14 34
E-mail : postmaster@protex-international.com

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec
DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, APPRO VERT, CA 27, CA 76, COOP DE CREULLY, COOPERATIVE CAPSEINE, D2N